

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ALAIN CLOUTIER, commissaire-médiateur,
Mme MONIQUE LAJOIE, analyste,
Mme LOUISE BOURDAGES, conseillère en communication,
Mme ANNE-LYNE BOUTIN, coordonnatrice.

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES ROUTES 232 ET 295
À SAINT-MICHEL-DE-SQUATEC
PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS
(RENCONTRE DES REQUÉRANTS)**

MÉDIATION

VOLUME 1

Séance tenue le 10 février 2003, à 14 h
Hôtel de ville de Saint-Michel-de-Squatec
150, rue Saint-Joseph
Saint-Michel-de-Squatec

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2002
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
RENCONTRE DES REQUÉRANTS

5 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Tout le monde est là? On va commencer.

10 Au-delà des présentations, vous avez un ordre du jour qui vous a été remis, les sujets qu'on va aborder après-midi. L'important pour nous, c'est que vous compreniez comme il faut c'est quoi la démarche.

15 Je pense pas que personne ici, vous me corrigerez si je me trompe, gênez-vous pas pour me corriger si je me trompe, mais je pense pas que personne ait participé à une audience publique ni dans une médiation comme telle. Donc c'est vous expliquer ce qu'on peut faire, on en fait ailleurs, on en a fait ailleurs il y a pas longtemps, c'est la même chose qu'on veut faire, donc c'est vous expliquer comme il faut qu'est-ce qui en est.

20 Et à la fin, on va discuter de vos enjeux, ce qui accroche dans votre dossier, dans vos trois (3) dossiers respectifs, comme il faut.

Et juste entre les deux (2), on va prendre une petite pause. On a une carte, aussi, pour permettre de se placer. Et ça va aussi vous permettre de nous expliquer.

25 Avant ça, je vous dirais, je vais prendre une dizaine de minutes, ça va être pour donner des explications, dix-douze (10-12) minutes pour donner des explications et après, gênez-vous pas, toutes les questions sont bonnes, des fois c'est les réponses qui sont moins bonnes, mais on va essayer d'être le meilleur possible pour vous satisfaire. Mais vous poserez les questions que vous voulez, l'objectif, c'est que vous compreniez comme il faut.

30 Les objectifs de la rencontre, ça va être de nous dire si vous acceptez de participer à la médiation, avec ce que ça implique, pour un, et c'est pourquoi, particulièrement aujourd'hui, la réunion se fait avec des notes sténotypiques, pour avoir ce consentement-là officiel, si c'est le cas, donc que ce soit bien officiel.

35 L'autre objectif, c'est de savoir comment ça va marcher, et à la fin, c'est qu'on comprenne comme il faut vos enjeux à vous, c'est quoi vos problèmes que vous avez avec le projet du ministère des Transports.

40 Il y a d'autres réunions qui vont avoir lieu, il y en a une autre qui va avoir lieu avec le ministère des Transports ce soir, qui est le pendant de la réunion qu'on fait présentement, pour savoir s'ils veulent accepter de faire une médiation. On imagine que oui, étant donné que c'est une institution publique, mais pour savoir s'ils acceptent.

45 Et on va également faire une autre réunion, un peu plus tard aujourd'hui, mais avec la
Municipalité. Dans ce cas-là, la Municipalité participe pas directement à la médiation, mais la
Commission a décidé de les mettre comme en réserve, comme on dit, au cas où il y ait des
problèmes particuliers, des choses, des informations municipales qui pourraient être utiles pour
trouver une solution au problème.

50 Ce dans quoi on vous demande d'embarquer, c'est dans une procédure, si vous
acceptez, qui permettrait de chercher une solution; est-ce que la solution va être celle qui fait
votre affaire, bien, on imagine et on souhaite vivement que ce soit le cas, mais c'est un
processus qui permet d'aller voir s'il y a un chemin qui est faisable des deux (2) côtés, je parle
55 pas du chemin de la 292, je vous parle d'un chemin de règlement des problèmes que vous, vous
vivez. C'est l'objectif.

Juste avant ça, je vous dirais, on a été présenté, mais je recommence pour les fins plus
60 officielles. Mon nom, c'est Alain Cloutier, je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement; j'imagine que vous avez mon CV dans la pochette, l'expérience lors des
séances publiques particulièrement, dans quelques médiations également.

Je suis accompagné de madame Monique Lajoie, qui est analyste au Bureau, donc qui
65 analyse le dossier. Madame Lajoie est une analyste senior du Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement.

Il y a également madame Bourdages, Louise Bourdages, qui est agente de
communication au Bureau.

70 Et madame Anne-Lyne Boutin, avec laquelle vous avez très certainement déjà eu
quelques contacts; madame Boutin, c'est la coordonnatrice de la Commission, donc c'est elle qui
est un peu la porte d'entrée pour la Commission, pour une information ou tout autrement.

Aujourd'hui est avec nous également madame Florence Béliveau, qui est sténographe
75 officielle.

Il y a d'autres personnes aussi qui sont dans la Commission, il y a aussi madame
Lacoursière qui est agente de secrétariat, qui est à Québec. À toutes les fois, on sera pas
nécessairement le même monde, mais j'y serai à chaque fois pour faire avancer le dossier, dans
80 la mesure du possible.

Je vais vous demander de vous réidentifier, puisque même si on a déjà été présenté
tantôt et qu'on connaît quand même un peu le dossier, on s'est documenté avant de vous
rencontrer, mais je commencerais, peut-être vous identifier un par un avec votre adresse si vous
85 voulez, en commençant à ma gauche.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

90

Égide Santerre, retraité.

PAR M. JEAN-MARC MICHAUD:

95

Jean-Marc Michaud, direction d'école.

PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:

100

Jean-Marie Santerre.

PAR Mme ADRIENNE RICHARD:

Adrienne Richard, ménagère.

105

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

J'imagine que vous vivez au même endroit, c'est ça? En fait, je pose la question...

PAR Mme ADRIENNE RICHARD:

110

Oui, oui, ça fait quarante-cinq (45) ans!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

115

J'allais pas aussi loin que ça, madame Richard; je voulais pas rentrer dans votre vie privée!

120

Mais en fait, je vous pose la question pour une raison bien simple, c'est que la rencontre, vous avez été convoqués par la Commission, on convoque les gens qui sont des requérants à l'audience publique; on convoque pas d'autres personnes que ceux qui ont dit: je veux une audience publique.

125

Le ministre, quand il reçoit ça, avant de décider, est-ce que je fais une audience publique, la question qu'il se pose, c'est compte tenu du nombre de requérants, compte tenu de ce que vous demandez, ça inclut le fait que personne a parlé que c'était une affaire par rapport aux gaz à effet de serre, internationale, Kyoto par exemple, bon, compte tenu de la nature de vos préoccupations, le ministre a dit: je vais demander au BAPE d'aller voir s'il y aurait pas moyen pour une médiation, par médiation de solutionner ça.

130

Ça veut dire qu'ultimement, et je vais le répéter plusieurs fois, s'il y a un élément de solution qui fait votre affaire individuellement, qui vous concerne tous, et que vous acceptez je dirais le compromis, la solution recherchée individuellement, ça implique que si vous acceptez la

médiation, le résultat de la médiation, vous laissez tomber l'audience publique. Vous échangez contre l'audience publique ce que vous obtenez.

135

L'autre élément que je vous indique tout de suite, c'est qu'en dehors de la médiation, dans une audience publique, ce que vous avez à faire, c'est de convaincre, par votre participation, une commission de la nature de vos problèmes. Donc la Commission, dans son rapport, vous dira pas directement mais va s'exprimer dans son rapport, dans son rapport va dire oui ou non.

140

La Commission fait des recommandations au ministre de l'Environnement. Ce n'est pas décisionnel. Et le ministre de l'Environnement fait des recommandations au Conseil des ministres, parce que c'est un dossier du Conseil des ministres, pas du ministre de l'Environnement.

145

Donc, je veux que vous gardiez en tête qu'une médiation par rapport à l'audience publique, dans le cas d'une médiation, s'il y a une entente, une entente qui inclut trois (3) morceaux, un-deux (1-2) et trois (3), ce que vous dites au ministre de l'Environnement, c'est si j'ai ça et si ça, c'est repris dans la décision du Conseil des ministres, bien, je laisse tomber l'audience publique. C'est ça qui est bien important que vous ayez dans la balance.

150

Donc quelque chose que vous tentez d'obtenir, si vous l'avez, vous l'échangez contre un autre processus qui nécessite, je dirais, que vous convainquiez une commission qui, elle, fait des recommandations au ministre de l'Environnement dans ce sens-là.

155

Le mandat, c'est maximum soixante (60) jours, ça commence aujourd'hui. Il y a une première étape pour laquelle on est plus en enquête, je passe par-dessus ça, le plus important que vous avez à retenir, c'est qu'on a soixante (60) jours pour trouver un règlement. Et puis pour les commissions de médiation du BAPE, on vise pas soixante (60) jours, on vise dès que ça marche, tout simplement.

160

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

Ça, c'était marqué sur notre lettre, soixante (60) jours. On n'a pas besoin de prendre en note, on l'a déjà sur notre lettre.

165

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Ah, vous prenez en note ce que vous voulez. En plus, ce que je vous dis là, ça va tout être dans un cahier de notes, il va y en avoir une quinzaine de pages, et ces textes-là vont être déposés ici même à la bibliothèque, et puis à l'hôtel de ville.

170

Comme médiateur, je suis assermenté devant un juge de la Cour supérieure du Québec. On a certains pouvoirs, on a surtout l'obligation d'agir équitablement. Ça signifie qu'on va nécessairement agir équitablement avec toutes les parties.

175

180 Ça implique, ça, qu'on est neutre et impartial dans le dossier. On est du gouvernement, mais on travaille pas au ministère des Transports; on est au gouvernement, mais on travaille pas au ministère de l'Environnement. On est neutre, pour ne pas être mêlé, je dirais, dans la mécanique quotidienne du gouvernement.

185 Donc notre job, et dans la médiation c'est la même chose, c'est d'avoir un devoir d'être neutre par rapport à ce qui se passe. Ça nous permet à un moment donné, je dirais, de regarder la proposition aussi, de vous faire certains commentaires si c'est le cas, si c'est nécessaire, et si vous l'acceptez également.

Donc neutralité, impartialité et équité procédurale. C'est sûr que ça fait bien des mots, mais en gros, c'est qu'on penche pas ni d'un côté ni de l'autre.

190 Dans un cas de médiation, ce qu'on cherche, c'est quels sont les éléments de solution qui permettraient que le ministère des Transports, qui est le promoteur, soit satisfait et que vous, individuellement, comme trois (3) requérants, que vous soyez satisfaits de votre côté, de ce qui est proposé. C'est ça qu'est le but, tout simplement, et de façon neutre, en ce qui me concerne.

195 Je vous disais tantôt que ce projet-là, il est inscrit dans une procédure qui conduit au Conseil des ministres, pour une décision. Dans cette procédure-là, il y a eu déjà des étapes, vous avez participé à une séance d'information publique qui a été tenue par le BAPE, donc c'est au cours de cette période-là que vous avez pu faire votre demande d'audience publique, ce que vous avez fait les trois (3). Ça vous donne, ça, un droit à l'audience publique.

200 Je vous rappelle, et puis je vais le répéter plusieurs fois parce que c'est très important, dans le cadre d'une médiation, ça permet de ne pas aller en audience publique et d'avoir des éléments concrets. Si ça marche pas, la médiation, ça veut aussi dire que vous maintenez votre droit à l'audience publique, vous ne perdez pas votre droit à l'audience publique.

205 Vous le laissez tomber, vous, mais en échange, c'est le vocabulaire qu'on utilise même dans la lettre de transmission au ministre, en échange de l'entente. Donc quand vous allez dire, s'il y a une entente satisfaisante, bien, c'est beau monsieur le Ministre, je laisse tomber l'audience publique, mais vous avez en main une entente et l'entente, elle va avoir un caractère formel. On s'en occupe, nous autres, pour que ce soit formel, avec des gens en autorité également du côté du ministère promoteur.

210
215 Donc ce qui est dit, et déjà ce soir, on rencontre le directeur régional, c'est certain que c'est quelqu'un qui est en autorité. Et ça, ça a pas trait à la personnalité des gens qui peuvent représenter le ministère, c'est possible que ce soit pas le directeur régional, si c'est pas le cas, c'est quelqu'un qui est à même de vérifier avec le directeur régional, on offre ça, ça marche tu, c'est oui.

220 Comme médiateur, on se porte garant également que ce qui est avancé soit respecté, et c'est là-dessus que se base l'entente, simplement. Ce que je veux vous dire, c'est qu'il faut que ce soit sérieux du côté du promoteur, également.

225 Et à date, pour avoir l'expérience de quelques-unes, ça a été sérieux du côté du promoteur, de façon absolue. C'est ce que je veux vous dire.

Pour le mode de fonctionnement, un peu plus tard, dans un premier temps je vous indique pas tout de suite comment on va procéder, on va vous recontacter après la rencontre du promoteur de ce soir. Pourquoi, parce qu'on va trouver, comme médiateur, comme Commission, on cherche la façon la plus efficace que ça fonctionne.

230 On en a fait deux (2) juste avant les Fêtes, dans les deux (2) cas il y a eu des façons très différentes. Dans un cas, ça a été tout ensemble, dans un groupe que ça a été discuté; dans un autre cas, ça a été individuellement. On va s'adapter à ça pour que ça fonctionne et que ce soit acceptable pour vous également.

235 Dans certains cas, c'est pas possible. Je vous le dirai si c'est le cas, mais on va s'adapter je dirais à la façon de voir également que vous avez. Sinon, je vous expliquerai pourquoi et c'est quoi le but de certaines rencontres en particulier.

240 C'est la même chose avec le ministère, est-ce que le ministère va demander un délai de préparation du dossier avant, c'est possible. Dans les deux (2) autres dossiers, il y a eu un délai qui a été accordé au ministère pour arriver avec quelque chose de concret.

245 Personnellement, je vous l'indique immédiatement, ça conduit tout de suite à avoir des morceaux substantiels sur la table; ça fait que c'est un choix qui est profitable pour vous. Ça peut être une semaine, deux (2) semaines, mais c'est profitable parce que ça permet au ministère d'arriver avec quelque chose à mettre de sérieux.

250 Autrement, bien, on peut commencer tout de suite cette semaine, et commencer en bas de la côte, vraiment en bas, en bas de la côte. Ça va dépendre.

255 Pour ça, je vous demande de me faire confiance. On va, comme Commission, voir c'est quoi qui est le plus efficace, pour pas non plus qu'on fasse juste des réunions. Vous avez l'air tous gentils, je suis certain qu'on va bien s'entendre, mais si on est capable de faire moins de réunions, on fera moins de réunions. Et s'il est nécessaire d'en faire plus, on en fera plus.

260 On fera pas des réunions pour des réunions, on fera des réunions pour que ça fonctionne, pour obtenir quelque chose. Ça, c'est l'engagement qu'on prend avec vous. On n'en fera pas seulement pour le plaisir de se voir, même si ça peut être bien agréable également, mais on fera pas ça juste pour s'amuser. Ça va être vraiment en fonction des solutions ou recherche de solutions.

Et ce que je vous dis là, c'est la même chose qui va être dit au ministère des Transports, également.

265

Le caractère public! Le Bureau d'audiences publiques, c'est un organisme de consultation, c'est un organisme de participation publique. Quand c'est en audience publique, tout ce qui est dit, sauf la première rencontre, tout ce qui est dit est en public. Ça veut dire dans les centres de consultation, et Internet que j'oubliais tantôt de mentionner.

270

Ça va être la même chose ici, sauf que les réunions, eux autres, sont privées; les réunions, c'est pas avec l'ensemble de la municipalité, c'est avec vous. C'est ce qui est prescrit.

275

C'est possible qu'il se rajoute des gens, mais c'est au médiateur à décider si c'est nécessaire; les termes utilisés, c'est ça dans le règlement, si c'est nécessaire. Dans certains cas, c'est possible.

280

Ça me fait vous dire tout de suite que la solution qui est trouvée, comme Commission, on n'a pas à se pencher dessus à savoir si c'est correct ou pas correct. Alors que dans une audience publique, une commission va signaler si elle trouve que c'est correct ou pas correct, va signaler également si c'est déraisonnable ou pas. Dans une médiation, non.

285

Le seul devoir que le médiateur a, c'est de s'assurer que ça respecte les lois et règlements du Québec, ce qui normalement cause pas de problème avec une institution publique comme le ministère des Transports, on doit s'attendre à ça. Et également le droit des tiers. Si une solution fait l'affaire de tout le monde mais que la route passe dans la maison d'un autre voisin qui est pas ici, c'est moi qui va m'en mêler en disant, bon bien, il est pas là, on a un problème.

290

Si c'était le cas, ça ou autre chose, je vous expliquerais ce qu'on ferait, comme Commission, pour y arriver, savoir qu'est-ce qu'on va faire. Pour l'instant, je dirais c'est une hypothèse, on le sait pas, on fonctionne avec vous mais il y toujours une question de respect des tiers qui ne doit jamais être oubliée.

295

À titre d'exemple, faites-le pas là ou dans un cas, faites-le pas ici et allez le faire plus loin, plus loin, qui reste là, plus loin. Peut-être qu'ils sont juste deux (2), mais deux (2) aussi; les deux (2) ont pas demandé d'audience publique peut-être parce que dans l'autre projet, ils étaient pas concernés. Ça fait que c'est une question de respect des autres, également.

300

La façon qu'on va avoir de rendre publics nos travaux! Je vous disais, nos séances, c'est des séances privées de travail, de médiation comme telle, avec le ministère des Transports. Ce qu'on va faire, c'est qu'il va y avoir des comptes rendus de ces rencontres-là qui vont être transmis, à l'occasion ça pourrait être également de la sténotypie, ça va dépendre comment ça va dans le dossier, et ça dépend de vous. Ceux-là sont rendus publics; ça, on le fait.

305

Dans certains cas, c'est des éléments qui sont vraiment trop chauds par rapport à l'entente, on peut attendre un peu plus tard, sauf qu'on les rend publics, ça c'est certain, et on rend publique également l'entente. L'entente sera pas faite en cachette, l'entente est publique, on est avec un ministère public.

310

Moi, je signale l'objet d'une entente au ministre de l'Environnement, on lui signale également que tout ça a un caractère public, tout simplement.

315

L'autre élément, c'est que dans les dossiers, je vous ai dit tantôt que quand c'est de nature locale, des préoccupations très très locales, c'est des dossiers qui vont en médiation. Ce qui peut être plus difficile en médiation, et à la limite qui pourrait faire en sorte qu'une médiation fonctionne pas, c'est quand les enjeux touchent à la justification même du projet. Quelqu'un qui dirait, mon point, c'est que je veux pas qu'il y ait de route, et jamais je vais changer, on peut commencer une médiation mais s'il y a pas, je dirais, s'il y a pas un peu d'eau qui est mise dans le vin, c'est certain que ça peut pas conduire à une médiation. Si c'est le cas, le médiateur peut mettre fin à la médiation.

320

Si ça avance pas et à chaque fois, il y a pas de mouvement, ça bouge pas, il y a rien qui avance et les positions sont complètement fermées, bien, on fera pas des réunions pour des réunions. Mais en même temps, je veux vous dire que j'arrêterais pas une médiation et vous seriez pas au courant, vous l'apprendriez le lendemain comme quoi il y en a plus. C'est pas ça que ça veut dire.

325

Mais ça veut dire qu'il faut que ce soit dans le domaine du réaliste, du pragmatisme et réaliser quelque chose, tout le temps, tout le temps, tout le temps.

330

Le rôle du médiateur, je le résume, présider les travaux de médiation, assister les participants, c'est vous ça; susciter l'échange d'informations objectives, contribuer à définir et à développer des solutions; faciliter la communication et le processus de négociation, facilitateur, je dirais.

335

Et puis à l'occasion, ça pourrait être également, selon comment ça va, vous proposer également des éléments. Si vous pensez que c'est pas acceptable, c'est pas compliqué, vous le dites et préférablement, vous me dites pourquoi vous pensez que c'est pas correct. Ça se peut que je me goure, sauf que des fois, je vais m'en mêler pour essayer de faire avancer ça, tout simplement.

340

Rappelez-vous tout le temps que je suis neutre. Si je vous propose quelque chose, c'est pas le ministère des Transports qui veut que je vous en parle, oubliez pas ça; c'est certain que ça vient pas du ministère des Transports. Et si c'était le cas, je vous le dirais, en vous disant qu'il y a quand même une idée qui est bonne là-dedans. Mais je vais être clair, transparent avec vous, c'est certain.

345

350 C'est mes devoirs, et c'est associé à un code de déontologie que vous avez, que vous
pourrez lire. Mais je suis régi par un code de déontologie très strict, et on est bien fier d'en avoir
un qui est bien strict, également. Ça nous met d'autant plus à l'aise avec les citoyens, pour vous
aider.

355 Votre rôle comme requérants, et ça va s'appliquer également au promoteur, on vous dit,
si vous acceptez d'aller dans la médiation, vous acceptez de faire la recherche d'une solution.
On verra quelle est la nature de la solution qui va être trouvée, mais c'est d'accepter de chercher
quelque chose pour régler le problème. Et puis on vous demande également une participation
de bonne foi.

360 Dans le cas du promoteur, ce que je vais lui mentionner, ça va être aussi que comme
médiateur, je verrais pas d'un très bon œil que ce soit une stratégie pour essayer de monter des
affaires. Je vous dirais, moi je vais être transparent avec vous, je vous demande d'être
transparent avec la Commission de médiation. Vous pouvez avoir confiance en tous les
membres de la Commission, c'est pas un problème. Et ça va être la même chose qui va être
365 dite au ministère des Transports.

370 Votre rôle également, c'est que la médiation, ça se passe entre vous et le ministère
promoteur, le ministère des Transports. Je suis un intermédiaire facilitateur, mais ça signifie que
ça se passe pas entre vous et le ministère en dehors de ma présence, à partir de maintenant. À
partir de maintenant, je veux savoir ce qui se passe.

375 Je pourrais pas vous aider si le dossier est travaillé de deux (2) côtés à la fois en même
temps. Ça, c'est l'histoire du gars qui parle des deux (2) côtés de la bouche en même temps, à
un moment donné il se mêle, ça fait que c'est pas bon. Ça fait que ça, c'est pas faisable.

380 Et la négociation et la médiation peuvent pas se faire non plus par les médias. Moi, je
passerai pas par les médias pour vous passer des messages. Les seules communications de
médias qui vont être faites par la Commission, ça va être des communications d'explication,
qu'est-ce que c'est qu'une médiation, qu'est-ce que c'est qu'une audience publique, la
mécanique, les délais, les dates, les façons de faire; toute cette information-là, c'est une
information qui est publique, c'est une information que les agents de communication, nos
conseillères en communication du Bureau sont familières avec cette démarche-là.

385 C'est normal que les journalistes veulent s'en mêler, pour savoir qu'est-ce que c'est, dans
un premier temps. Sauf qu'il est pas de l'intention de la Commission d'inviter les médias à
participer à la médiation, ce ne sont pas de requérants.

390 On a un caractère public, on va remplir ce devoir-là d'être public, mais en respectant le
cadre de l'exercice d'une médiation. C'est celui que j'ai expliqué tantôt.

Puis quand je vous dis ça, je vous dis pas, interdit de parler aux médias, je vous dis juste
que le contenu de ce qu'on va parler ensemble, ça reste ensemble. Et puis la même chose avec

395 le promoteur. C'est quand je suis là qu'on va faire de quoi, et ça peut être ensemble, tous ensemble, ça peut être individuellement, mais ça va être respecté pour chacun d'entre vous, à chaque fois.

400 À l'occasion, on invite des personnes-ressources. Des personnes-ressources, c'est des gens qui peuvent nous donner une information sur le dossier. Tu sais, des fois, on peut trouver une solution et se questionner bien bien longtemps, des fois un coup de téléphone, une rencontre et puis on a l'information automatique. Il y en a plein, au gouvernement, des personnes-ressources qui vont avoir un rôle de neutralité aussi par rapport à ça.

405 Je vous indique tout de suite que le ministère de l'Environnement, par le chargé de projet, monsieur Thomassin, est déjà rencontré de vendredi dernier; dans ce cas-là, on lui a dit d'être disponible s'il y a quelque chose. Selon le dossier, il peut avoir une intervention directe ou pas en avoir. Dans un autre dossier, ça a été la forme de venir dans une réunion et de donner de l'information par rapport, je dirais un pendant sur le bruit, à titre d'exemple. C'est des choses qui sont faisables, c'est des choses qui peuvent être bénéfiques. On le fera si le dossier demande qu'on le fasse.

410 Il y a pas d'autres personnes-ressources qui ont été identifiées, sauf la Municipalité, comme je vous disais tantôt, qui est en "stand by" comme personne-ressource, s'il advenait. À la lecture du dossier, il y a pas d'éléments apparents.

415 Je vous donne un exemple, si ça avait été un réseau d'aqueduc municipal, bon bien là, une intervention municipale, est-ce que ça peut changer. À la lecture du dossier, la Commission voit qu'il y a pas d'éléments directs, mais malgré ça, on les met en "stand by", un parce qu'on est dans la municipalité, on va apprécier également leur collaboration pour les locaux, la Commission apprécie énormément d'être chez vous, dans votre municipalité, et s'il y a quelque chose, bien, ce sera possible de se virer de bord et que la Municipalité soit informée correctement.

425 Pour les dates, comme je vous disais tantôt, il va falloir que vous soyez patients; on va vous appeler demain ou après-demain pour vous dire quand on pense vous revenir.

430 C'est possible, l'expérience des deux (2) dernières médiations nous le fait croire, dans un cas, on peut pas vous donner tout de suite une date précise, le ministère peut nous demander du temps. On fixera pas une date avec le ministère et le ministère puisse revenir plus rapidement avec ça. Ça va être la meilleure date possible, raisonnable, c'est cela qu'on va vous informer. Et là, on va vous faire part tout de suite comment on pense fonctionner pour faire avancer les dossiers.

435 Ça peut être la première présentation d'une solution pour tout le monde, suivie de rencontres individuelles sur des points qui sont plus individuels; ça peut être tout de suite des rencontres individuelles. Pour l'instant, on peut pas avoir une idée de ça, il faut regarder qu'est-ce que le ministère veut mettre sur la table, dans un premier temps.

Mais on va s'adapter à ça, et on va s'adapter à vous également.

440 Pour l'instant, on envisage pas de faire de visite tout le monde ensemble, de chacun de vos coins. Par contre, je pense que vous vous doutez bien qu'on passe, on a commencé à passer dans le coin et on va passer et repasser à toutes les fois qu'on va venir. Pour l'instant, on est comme vous, on veut voir, on veut essayer d'imaginer la hauteur des remblais. Il y a une question visuelle qui est importante.

445 Mais on verra, c'est pas impossible qu'on fasse une visite tous ensemble. Mais pour l'instant, c'est mis de côté. Dans un début de médiation, c'est pas vu comme étant essentiel.

450 La prochaine étape, c'est juste avant la pause, une petite pause rapide, ça va être d'obtenir votre consentement, c'est oui, je veux participer à la médiation. Et puis on vous demande également qu'on dépose les demandes d'audience publique, les demandes, les trois (3) lettres que vous avez chacun remplies, on les remet entre autres au ministère, pour qu'il sache aussi qu'est-ce qu'il en est.

455 On va lui avoir aussi rapporté verbalement aussi les échanges qu'on va avoir après la pause, ensemble; des angles pour exprimer ce que vous voulez, autrement des fois qu'avec les mêmes mots que vous avez dans votre lettre, pour qu'on comprenne comme il faut ce qui en est. On va le transmettre au ministère et l'idée, c'est qu'il faut être préparé le plus possible en fonction de vos besoins bien précis.

460 Et ça nous permet également, parce qu'ultérieurement - parce que le dépôt des demandes d'audience publique, c'est comme en audience publique, ça devient public. Donc les demandes vont se retrouver dans les centres de consultation, ici, sur les deux (2) étages et évidemment, sur le site Internet. L'adresse du site, c'est dans votre brochure.

465 Mais avant ça, j'aimerais ça répondre à vos questions et allez-y, sentez-vous bien à l'aise. Ça fait que si vous avez des questions, on peut en poser tout de suite et on va pouvoir en poser après la pause. Allez-y, est-ce qu'il y a des bouts - parce que je trouve qu'on donne pas mal d'information, on essaie de limiter ça mais ça en fait quand même pas mal. Ça fait que s'il y a des bouts que vous voulez des précisions, gênez-vous pas.

470

PAR M. JEAN-MARC MICHAUD:

475 Quand tu parlais de rencontres collectives, nous trois (3) avec le promoteur et spécialistes, personnes-ressources, ou rencontres individuelles, c'est selon la nature j'imagine des préoccupations; parce que c'est probablement pas les mêmes préoccupations d'une personne à l'autre, et peut-être que ça peut se traiter globalement comme ce sera traité...

480

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

485 Ça veut aussi dire que selon la proposition du ministère, il y a peut-être des parties de proposition qui sont plus collectives, qui peuvent en toucher plus qu'un quand c'est plus proche. Si c'est le cas, c'est peut-être une partie je dirais ensemble, et une partie où je vais prendre certainement le soin de rencontrer chacun de vous trois (3) - quand je dis vous trois (3), c'est trois (3) parties, ça peut être plus que trois (3) personnes, mais de rencontrer chacun des requérants pour que chaque requérant soit à l'aise également pour soulever tous ces points. C'est un incontournable.

490

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

Tu as dit qu'il y avait une autre réunion à soir?

495

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Avec le ministère des Transports.

500

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

Et nous autres?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

505

Non. C'est le même genre de réunion qu'on vient de faire, qu'on va poursuivre tantôt, qui va être faite avec le ministère des Transports, même chose; et avec le même but, est-ce que vous voulez, est-ce que vous acceptez de participer à la médiation. C'est la même question qu'on pose au ministère.

510

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

Qui qui va être là, le ministère et vous autres, et la Municipalité?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

515

Non.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

520

Elle a pas nécessairement lieu ici?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

C'est à Cabano. Mais ça aurait pu être ici, c'est juste une question de logistique.

525 **PAR M. ÉGIDE SANTERRE:**

On peut pas être là, de toute façon, comme observateurs?

530 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Ce soir, vous êtes pas invités.

535 **PAR M. ÉGIDE SANTERRE:**

Pauvre petit moi!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

540 Faites-vous pas plaindre comme ça. Ça va être en notes sténographiques, vous allez pouvoir lire ça dans cinq-six (5-6) jours sur le site Internet et dans la bibliothèque ici.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

545 Ce qu'elle écrit?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

550 Oui. Vous comprenez, c'est la même réunion où on les rencontre, c'est le même cahier, mon point de repère, pour leur dire qui on est, qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qu'on peut faire, et qu'est-ce qu'ils acceptent. Même chose, même chose.

555 La différence, c'est qu'avec vous, on vous demande les problèmes que vous avez, c'est quoi, comment ça s'articule, c'est ce qu'on va faire tantôt. Ce qui est pas le cas du ministère mais le ministère, souvent commence à explorer des possibilités et il commence à réfléchir. Si c'est le cas, ça va être dans la transcription.

PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:

560 Moi, j'aimerais savoir si ce tracé-là est tracé définitivement, s'il y a pas à en sortir de là, c'est fait, c'est fait, c'est là que ça passe.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

565 Ce que je peux vous affirmer immédiatement, et j'ai pas besoin du ministère des Transports pour ça, c'est qu'il y a pas de décision sur le projet. Là, on a un nom de projet, ça s'appelle le projet de réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-de-Squatec. Il y a pas de décision, c'est le Conseil des ministres qui prend la décision, il y a pas de décision.

570 Là, on est dans la phase des autorisations gouvernementales, le ministre de
l'Environnement a une procédure, il appelle ça la procédure d'évaluation et d'examen des
impacts sur l'environnement.

575 Il y a eu une séance publique, il y a du monde qui disent, il y a des affaires que
j'accroche, j'aimerais ça avoir une audience publique. On est avant l'audience publique, dans
une tentative de trouver une solution pour vous trois (3).

580 S'il y a une solution, il y a pas d'audience publique et le dossier continue son
cheminement vers le Conseil des ministres par l'entremise du ministre de l'Environnement.
Présentement, il y a pas de décision dessus.

Est-ce que ça, ça répond à votre question?

PAR M. JEAN-MARC MICHAUD:

585 S'il y en a un des trois (3) que ça accroche vraiment et puis les deux (2) autres, oui, ça va
bien, il se passe quoi? Le ministre peut décider, ça va en audience ou ça va pas en audience
parce que ce qu'il dit, ça a pas de bon sens ou s'il dit, bien, ça a du bon sens, est-ce que
l'entente des deux (2) autres tombe par le fait même?

590 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

595 Il y a plusieurs questions dans votre question, je vais essayer de pas en oublier dans la
réponse. C'est un bon test! Mais en gros, je vous dirais, je peux pas vous informer sur une
décision du ministre, le ministre est le seul autorisé à prendre sa propre décision, il est autonome
dans sa décision.

600 Dans le cas que vous soulevez, c'est certain que le "easy one" qui passe partout, c'est
entente des trois (3) parties. L'engagement, c'est que ces ententes-là - je dis une entente mais
trois (3) ententes, c'est la même affaire, une entente avec trois (3) volets, c'est de la mécanique,
c'est ça qui remplace l'audience publique.

605 S'il y a pas trois (3), s'il y en a deux (2) qui sont d'accord et il y en a un qui est pas
d'accord, si c'est le cas, le ministre a à se poser la question pour savoir s'il y a une audience
publique. Le critère que lui a à considérer, il y en a seulement un, c'est: est-ce que c'est frivole.
Il a pas d'autres motifs à considérer, est-ce que c'est frivole.

610 C'est impossible présentement de répondre à quelque chose qui est hypothétique mais
selon l'objection avancée dans les dossiers, est-ce que le ministre peut juger que c'est frivole ou
pas, oui, il peut juger que c'est frivole, il peut juger que ça l'est pas et ça mérite une audience
publique. Ça va dépendre sur quoi que ça bloque, dans un cas.

615 Et puis là, par extension, si ça marche pour un et ça marche pas pour deux (2), bien, le ministre a deux (2) questions ou la même question à se poser pour deux (2) individus. Mais il y a pas de jurisprudence à citer, c'est très difficile de répondre à savoir c'est quoi. C'est impossible tant qu'on sait pas sur quoi que ça accroche. Ça, c'est sûr, c'est sûr.

620 Mais en même temps, si c'est un enjeu qui est de justification bien gros, ça c'est l'autre côté; est-ce que ça, ça rentrait dans une médiation, c'est un peu ça. Il y a une tentative, il y a une tentative.

625 Ultimement, je vais en avant de la prochaine question peut-être, mais ultimement, ça veut aussi dire, est-ce que le citoyen a quelque chose à perdre dans la médiation. La réponse, c'est non, puisque pendant toute la médiation, vous gardez votre droit à l'audience publique, pendant toute la médiation. Le droit, vous le gardez tout le temps, vous allez renoncer en échange de la solution proposée, signée par le ministère promoteur.

PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:

630 Parce que moi, le tracé actuel, moi, il me dérange bien gros. Un, ça me sort, c'est certain, ça peut me nuire pour vendre mon affaire; ça me nuit dans le sens que ça rapetisse ma cour, mon accès.

635 Là, dans le moment, pas là mais en cas de tempête, le relais du chemin est assez proche, j'ai peur au garage. Avec une voie de plus, je barre les portes ou presque. Ça resserre encore plus, ça rapproche du garage.

640 Ensuite de ça, ce que j'ai su, ils feront pas d'accotement, ils vont faire un muret de ciment. Là, ça me dérange encore parce que le muret de ciment, je suis obligé d'aller choisir un petit espace donné pour prendre le chemin, pour m'en venir vers l'est par exemple.

645 Je suis obligé de couper deux (2) voies pour sortir de chez nous, m'en venir vers l'est. C'est deux (2) voies dangereuses parce que c'est deux (2) voies à deux (2) paliers de vitesse, une "slow" et une vite. C'est "watch-toi".

650 S'ils font pas d'accotement, comme j'ai entendu dire déjà ici, s'ils font un muret de ciment comme ils m'ont dit, le muret de ciment, moi, au moment où je me suis bâti là, c'est moi-même qui a rempli jusqu'à l'asphalte, justement pour avoir un meilleur accès au chemin, aussi ça agrandi ma cour même si j'empiète sur le terrain de la voirie. Mais là, avec un muret de ciment et une voie de plus!

Aujourd'hui, si je voudrais enlever ça, ce terrain-là, et dire - moi, je suis pas intéressé non plus, ça me rapetisse. C'est pour ça que je l'ai fait, c'est pour me donner de l'accès, je peux pas le faire, je suis pas intéressé de le faire non plus.

655 Par contre, une voie de plus, un muret de ciment. Ensuite de ça, j'ai une bâtisse, moi, qu'elle est quasiment dans le chemin, à l'heure actuelle; il y a la "shed", ça a au moins dix pieds (10 pi) ou douze pieds (12 pi)...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

660

La bâtisse, parlez-vous du garage?

PAR Mme ADRIENNE RICHARD:

665

L'autre garage. Il y a notre maison, le garage et l'autre.

PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:

670

Elle est dix (10 pi) ou onze pieds (11 pi) vers le chemin, à gauche.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Dans ce cas-là, c'est parce que ça va passer proche, c'est ça que vous dites?

675

PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:

Je comprends!

680

Ce que je voulais dire aussi, c'est qu'à l'heure actuelle, ma cour, moi, sert d'arrêt routier, elle sert d'arrêt routier; ça arrête, une (1) "van", deux (2) "vans", trois (3) "vans", ça se jase au C.B., tu sais, c'est un arrêt routier. J'ai des preuves de ça, j'ai pris des photos à partir de l'hiver.

685

Quand il fait froid par exemple et qu'il vente un peu, et que la gratte passe souvent la nuit, je me ramasse avec des mottons de terre ou de sel gelés au ras la maison; avec une voie de plus, je vais les ramasser dans la maison, c'est dangereux en tout cas.

690

Ça fait que moi, ce qui ferait mon affaire, c'est ne pas être touché pantoute, ça ferait mon affaire. Mais je sais que je peux pas le faire, je peux pas le faire parce qu'apparemment, ce trajet-là se change pas.

Je comprends pas pourquoi ils ont pas tassé de l'autre côté, il y a de la place de l'autre côté. Même si j'ai un terrain de l'autre côté, le terrain de l'autre côté, j'ai pas de bâtisse dessus.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

695

Mais vous expliquez, je dirais, le problème que vous, ça vous occasionne.

PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:

700

Ensuite de ça, il y a danger pour mon puits, aussi. Ils m'ont garanti de me donner de la bonne eau, je suis pas sûr que j'en ai de la bonne à l'heure actuelle, dû au chemin, ça fait que! Le puits est entre la maison et le chemin; mon puits artésien, il est entre la maison et le chemin, au ras la maison, à peu près à quatre pieds (4 pi) de la maison. Mon puits artésien, cent

705

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais pour répondre à votre première question, moi, je répondrai pas à votre question, je pense que vous avez compris la dynamique. Je peux pas vous dire non plus qu'est-ce que le ministère va vous proposer, pas plus que le ministère va pouvoir y répondre sur ce que vous, vous acceptez. C'est plus tard que je pourrais répondre à ça.

710

PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:

715

Parce que moi, je regarde pas ça pour moi, les jours à venir, parce que moi, je tiendrai pas ce garage-là encore vingt (20) ans. J'ai rien qu'une fille.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

720

Vous êtes encore jeune!

PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:

725

Quarante-huit (48)! Mais par contre, si je veux vendre par exemple, ça peut me nuire pour vendre.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

730

C'est ce que vous parlez, de la valeur de la propriété.

Mais vous comprenez, monsieur Santerre, que l'exercice va servir à voir qu'est-ce que le ministère peut vous offrir dans un cadre formel, encadré, encadré par nous; qu'est-ce qu'ils sont prêts à vous offrir, est-ce que ça, mais je l'ai dit tantôt, si vous acceptez, vous dites, oui on embarque dans ton affaire de médiation, vous consentez à une médiation, je vous dis tout le temps, c'est une recherche de solution.

735

Je vous dis pas que c'est de trouver la solution, n'importe quoi, n'importe quel prix. Mais ça va être à vous, aussi, de voir, ça va être à vous de dire, bon, ce qu'il propose, parfait, tant mieux, je signe tout de suite ou c'est pas parfait, il me manque quelque chose, ça convient pas. Ça va être vous qui allez décider si ça, ça fait votre affaire ou pas.

740

PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:

745 Ah oui!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

750 C'est ça la procédure, c'est ce qu'on fait. C'est ce qu'on fait, monsieur Santerre. Il y a personne qui va vous obliger d'un sens ou de l'autre.

PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:

755 Moi, je suis là depuis 59 et puis même aujourd'hui, même si je calcule mon temps fait, me trouver à vendre aujourd'hui pour demain, ça me ferait mal au cœur, tu sais; mais je sais qu'il va falloir que ça en vienne là.

760 C'est pourquoi que je t'ai dit tantôt, s'ils passeraient pas pantoute, ça ferait mieux mon affaire. Je suis à vendre!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais c'est ça qui va tout être exploré.

765 **PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:**

De mon expérience, ce qu'on entend dire, ce qu'on voit, c'est pas payant vendre au ministère des Transports.

770 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

775 Vous me faites penser, moi j'essaie de transformer des questions aussi en morceaux, pas de solution nécessairement mais en morceaux d'information. On va demander au ministère des Transports d'avoir quelqu'un qui est en mesure de regarder qu'est-ce qu'ils peuvent faire par résidence.

780 Votre dernière phrase, quand vous dites que vous êtes aussi à vendre, vous parlez de votre propriété j'imagine, mais on va avoir quelqu'un, on va demander quelqu'un du ministère pour expliquer aussi comment ça marche.

PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:

785 Ça me fait mal au cœur, mais je sais que je vais être obligé d'en venir là, ça fait que!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

790 On verra. Mais ça, je commente pas ça, je pense que vous comprenez ça. Moi je
commenterai pas ça.

Vous me donnez de l'information sur les problèmes que vous rencontrez, et vous me
795 donnez comme le cadre, ce qui entoure ça dans votre vie, ce que ça entraîne comme effet sur
votre vie.

PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:

800 Ensuite de ça, comme c'est là, moi c'est une erreur que j'ai faite, c'est bien sûr d'être
aussi proche du chemin. Il reste que quand j'ai commencé, j'étais pas si proche du chemin que
ça. Mais aujourd'hui, moi, pas tous mais une grosse partie, je compte les véhicules qui passent,
j'en ai connaissance, une voie de plus!

805 J'entendais dire par quelqu'un que dans le parc des Laurentides, le ministère voulait
arranger la route parce que la route était dangereuse, et il y avait quelqu'un qui contestait ça,
vous seriez mieux de mettre votre argent ailleurs, il y a d'autres places à faire plus. Et le
ministère des Transports a donné comme argument que c'était une route qui était trop
dangereuse, c'était une route à paliers de deux (2) vitesses, différentes vitesses. Ils ont dit ça,
on veut essayer d'éliminer ces choses-là. Et c'est ça qu'ils nous font ici.

810 Je comprends pas, en tout cas!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

815 Vous parlez de la côte avec une voie réservée, mais une côte en montant pour les
camions, les véhicules qui roulent moins vite, ça peut être aussi des roulottes.

PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:

820 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais il y en a plusieurs endroits de ça, c'est pas juste dans le parc des Laurentides.

825 **PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:**

Entre Cabano-Edmundston, Rivière-du-Loup, ils parlent d'arranger ça, de refaire ça par
rapport à ça. On parle pas sur une transcanadienne, une transcanadienne c'est à deux (2)
830 vitesses, d'accord, il y a une "track" qui va être plus "slow" que l'autre, c'est pas grave, c'est juste
un sens unique, tu sais. C'est pas comme nous autres, comme on va avoir ici.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Je veux vous comprendre comme il faut, là. Vous, vous dites que c'est pas ça que ça prendrait ou que ce serait pas efficace, c'est quoi?

835

PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:

C'est pas ça que je dis, je dis que c'est dangereux. C'est dangereux pour embarquer sur le chemin.

840

Comme moi, si je veux prendre le chemin pour venir ici, du côté est, il faut que je traverse ces deux (2) voies-là, et on sait que les "vans" qui montent du côté droit montent plus tranquillement, et l'automobile qui monte, elle, elle se dépêche de monter pour tâcher de prendre le devant, avant que ça referme en avant. Ça fait que là, lui coupe en avant des "vans" et le char qui s'en vient ici, tu le vois pas tout le temps venir; parce que des "vans", il y en a pas rien qu'une, des fois il y en a deux-trois (2-3) qui se suivent, et les chars qui dépassent ça, ils sont bien plus qu'à quatre-vingt-dix kilomètres-heure (90 km/h).

845

Chez nous, l'été, venez chez nous, vous allez voir que quatre-vingt-dix kilomètres-heure (90 km/h), en tout cas sur le sens que ça descend, c'est pas respecté. C'est rare, rare. Et ils veulent arranger ça pour la mettre encore plus vite; elle est déjà dangereuse.

850

C'est une question de vitesse, c'est pas une question de largeur du chemin qui est dangereuse, selon mon opinion.

855

C'est bien sûr que la côte, la côte, c'est une moyenne côte. Si tu as des "vans" qui sont dans la côte en montant et tu as des véhicules, les véhicules sont obligés de patienter en arrière. Je sais bien que ça mériterait trois (3) voies. Mais rendu en avant de chez nous, trois (3) voies!

860

En tout cas, c'est eux autres qui décident ça, c'est pas moi. Mais je vous dis ça, je donne ça comme argument.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Bien, ça va être exploré. Je pense que le ministère doit vous donner une réponse là-dessus, c'est bien évident. Vous l'avez en partie dans une lettre adressée par quelqu'un du ministère qu'il vous a envoyée, suite à la rencontre publique.

865

Eux autres ont des normes à rencontrer, j'imagine, aussi, il faut voir. Mais ça peut être vu, ça, tout simplement.

870

Il y a tu d'autre chose, monsieur Santerre, monsieur Jean-Marie Santerre?

875 **PAR M. ÉGIDE SANTERRE:**

Je m'en vais faire suite!

880 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Attendez un petit peu. Monsieur Égide Santerre, donnez-moi deux (2) minutes, je vais finir avec monsieur Jean-Marie Santerre.

885 **PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:**

J'ai peut-être d'autre chose, j'ai pas tout ça - pour l'instant, j'ai fini.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

890 C'est beau.

Monsieur Égide Santerre.

895 **PAR M. ÉGIDE SANTERRE:**

Je veux faire suite parce que ça tient compte à peu près du même argument que lui, parce que je suis voisin, mais je suis sur le bord à gauche, du côté nord; moi, je suis du côté nord, en revenant vers le village.

900 Il fait allusion qu'il y a deux (2) voies. On m'a dit, le bruit, le bruit qu'il va se faire, il va se faire - j'ai dit, moi, que ça rapprochait le bruit de ma maison. Bon, ils ont dit, non, c'est juste une voie lente des "vans". C'est les "vans" qui font du bruit sur la route, c'est pas une automobile.

905 Et puis je vais avoir le même problème que lui pour sortir. S'il y a deux-trois (2-3) "vans" qui montent lentement, il faut que j'attende que ces deux-trois (2-3) "vans" là soient montées et là, j'essaie de passer et l'autre voie, elle vient encore plus vite. Oup, il arrive une autre "van"!

L'inconvénient de ça, c'est qu'on est placé sur un dos comme ça, on peut pas voir venir ici énormément longtemps avant, on est sur un dos comme ça.

910 Ça fait que moi, j'avais dit, ma première intervention, c'était de baisser la côte pour avoir le plus de plat possible pour que lui, quand il veut sortir, il est à l'autre bout, il a le même problème que moi en deçà, parce qu'on les voit pas venir assez de loin.

915 L'ingénieur m'a dit, à l'autre réunion, celui-là qui a fait le plan, il dit, on peut voir à je sais pas comment de pieds, de mètres qu'il m'a dit. J'ai fait calculer ça par quelqu'un qui connaissait ça, j'ai dit, à tant de mètres, comment ça me donne de temps pour passer deux (2) voies. Il a dit: tu as pas le temps! Mais lui, il disait que j'avais le temps.

920 C'est impossible, si tu vois seulement mille mètres (1000 m), ça donne trois mille pieds (3000 pi), non, il y pas tant que ça, disons, il y a à peu près quatre cents pieds (400 pi), ça fait comment de mètres? Ça fait, je le sais pas comment ça peut faire, mais de chez moi pour aller voir en avant de chez eux et plus loin, ça me donne quatre (400 pi) à cinq cents pieds (500 pi).

925 Mais sur l'autre côté, au pire aller, j'ai rien qu'à avancer tranquillement et je vais pouvoir voir. Mais d'après l'élévation de son rond qu'il a fait, moi, d'après l'ingénieur que j'ai vu, un gars, un "chum" en privé, il m'a dit, si tu vois pas plus loin que, j'avais ça en écrit, il dit, tu as pas le temps de traverser deux (2) voies, tu vas te faire couper en deux (2).

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

930 Vous le répérez et on verra.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

935 Ça veut dire que moi, dans mon intervention, j'ai demandé, le rond, de le baisser de deux pieds (2 pi); en baissant de deux pieds (2 pi), il fait sa "bank" moins grosse de mon côté, mais il est obligé d'aller je pense à deux cents pieds (200 pi) dans le champ, pour pouvoir "banker" sa "bank". J'ai dit, tu vas économiser sur le stock; la roche, ça coûte pas cher, ce qui coûte cher, c'est la transporter. Ça fait que tu vas pouvoir moins baisser.

940 De toute façon, moi, du terrain, quand même que j'en vendrais deux mille pieds carrés (2000 pi²) ou mille pieds carrés (1000 pi²), ça me rapportera pas grand-chose au bout de la course, je vais perdre mon supplément de pension et je vais payer de l'impôt et au bout de cinq (5) ans, je serai pas plus riche. C'est pas pour la richesse, ce que je fais là, c'est pour accommoder tout le monde.

945

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

950 Ça, ce serait le problème que vous rencontrez?

950

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

955 Les problèmes, ce qui est un problème, c'est ça. Essayez de baisser le dessus de ça; qu'ils remplissent comme il faudra, au pire aller je leur en vendrai du terrain. Ils paient pas bien bien cher, en tout cas je le sais pas, je me suis pas informé, je voulais m'informer à l'UPA comment est-ce qu'ils pouvaient payer ça. Parce que c'est évalué, si c'est de la terre faite, c'est un prix, si c'est des broussailles, c'est un autre prix.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

960 On va le faire sortir, peut-être pas comment ça vaut chez vous, mais en fonction des prix.

965 Il y a une partie qu'ils sont pas capables de donner l'information, parce que tant qu'ils ont pas les plans définitifs, ils peuvent pas savoir exactement où c'est qu'ils passent, de quel bord embarque le brin d'herbe. Mais on va demander au ministère d'avoir quelqu'un qui vous donne au moins un aperçu sur qu'est-ce qu'ils paient, dans quels cas qu'ils paient, comment ça fonctionne.

970 **PAR M. ÉGIDE SANTERRE:**

Des dommages pour un puits qui se rapproche trop; des distances à savoir comment est-ce qu'une bâtisse, qu'ils peuvent tolérer une bâtisse de la route.

975 Parce que là, moi, j'ai reculé de quarante-deux pieds (42 pi) ma maison, mais n'eut été de mon intervention, je serais dans le même dilemme que lui, ils passeraient au pied du perron, ils passaient à seize pieds (16 pi) avant. Et moi, j'ai reculé de quarante-deux pieds (42 pi).

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

980 Est-ce qu'il y a d'autres morceaux, des problèmes que vous rencontrez que vous voulez énoncer tout de suite?

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

985 Après ton "break", j'aurais peut-être quelque chose.

Ah oui, j'en avais une question ici. Bon, c'est ça, je voulais savoir, moi, si après qu'on accepte ça, quand ils viendront exproprier, qu'on pourra pas dire, moi, j'exige ça, ça, ça; ils pourront pas exiger rien, là, quand ils vont venir nous exproprier. Il va falloir avoir consenti ou si c'est à ce moment-là qu'on va consentir.

990

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Consentir à quoi?

995

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

Consentir à ce qu'ils passent comme ça ou qu'ils paient comme ça. Tout va être coulé dans le ciment?

1000

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais ça, je connais la réponse, mais on va laisser le ministère vous informer.

1005

Mais quand ils exproprient, il y a juste deux (2) autorités au Québec qui peuvent exproprier, pour le gouvernement c'est le ministère des Transports, et Hydro-Québec.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

Qui peuvent exproprier?

1010

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Oui. Quand ils exproprient, ils vous demandent pas de consentement; ils essaient de s'entendre avec vous et si ça marche pas en entente, ils exproprient et vous pouvez revenir au Tribunal administratif du Québec.

1015

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

Quand ils sont en expropriation, c'est plus...

1020

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

C'est comme ça que ça marche.

1025

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

Ça passe, "cling-cling", et recule-toi!

1030

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais monsieur Santerre, je veux répondre à votre question; si vous connaissez la réponse, posez-moi pas la question!

1035

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

Non, non, OK!

1040

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais c'est ce qu'ils vont faire.

Par contre, on peut avoir de l'information sur comment ça se passe, comment ça marche.

1045

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

Oui, c'est ça que je veux savoir.

1050

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais ça, il va y avoir quelqu'un pour vous informer là-dessus.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1055 Parce que nos puits à l'eau, aujourd'hui ils sont trop près de la route mais dans le temps, on avait des octrois pour les creuser, ils nous donnaient le droit de le forer là parce qu'ils répondaient à des normes. Bon!

Là, aujourd'hui, s'ils répondent plus à des normes, c'est qui qui devient, comment on dit ça, s'ils répondent plus aux normes, c'est qui...

1060 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Responsable?

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1065

Responsable ou coupable de tout ça. Parce que là, on devient...

PAR LA CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION:

1070

Illégal?

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1075

Illégal, c'est ça le mot que je cherchais. Merci!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais ça, l'information là-dessus, on peut l'avoir.

1080

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1085 Je me suis informé à la Municipalité, moi, je veux pas le dire à trop trop de monde, mais je me suis entendu avec la Municipalité, même dans le temps qu'il était maire, lui, pour pas qu'ils soufflent la neige sur mon terrain, de mon côté, pour mettre du sel sur le terrain autour de mon puits, parce que la maison est plus là pour le protéger; avant il aurait fallu qu'ils l'auraient soufflée sur le perron mais là, ils ont seulement à la souffler là et mon puits est là.

Ça fait que le puits, s'il fait pas l'affaire là, qu'ils me dédommagent un peu et je vais le percer ailleurs, et je vais m'en faire un puits.

1090

Mais tant et aussi longtemps - et là, avec une double voie qu'ils font, et qu'il y a plus d'accotement pour mettre la neige, je me demande bien où c'est qu'ils vont la mettre. Et c'est la Municipalité qui va être pris avec, parce que c'est la Municipalité qui entretient la route l'hiver.

1095 Et partir de chez nous et aller l'autre bord de chez lui, ramasser la neige et l'envoyer de l'autre bord, ça va faire à peu près quatre cents-quatre cent cinquante pieds (400 pi-450 pi) de long à nettoyer, c'est un handicap un peu, sur le côté neige.

1100 Et les "banks" de neige, s'ils font une "bank" de neige comme ça se fait, vous êtes allés retourner au garage, est-ce que vous avez tourné à l'hôtel, vous avez été jusqu'à l'hôtel Chevalier, tantôt?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1105 Oui, oui.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1110 Vous avez vu, sur le bord de la côte...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Plus qu'une fois.

1115 **PAR M. ÉGIDE SANTERRE:**

1120 ... Il y a une "bank" chaque bord de ça. Tu avances le nez du char sur le bord de l'asphalte pour pouvoir sortir, parce que là, ils peuvent pas souffler la neige chez nous. Ils peuvent pas, je leur ai demandé de pas le faire, ils sont assez intelligents pour le respecter. Temps en temps, ils viennent en souffler mais la "bank" monte.

Et avec une autre voie à la place où c'est qu'ils placent la neige, je me demande bien où c'est qu'on va se ramasser.

1125 Et je voudrais avoir une entente aussi avec le ministère pour savoir si c'est ça, l'ingénieur a marqué une chaîne sur le bord de la route, un empattement plein avec une chaîne. C'est cette chaîne-là que j'aimerais savoir, je veux pas avoir une chaîne, moi, qui va me faire ramasser des cochonneries en arrière de ça; une chaîne d'un pied (1 pi) de haut, ou deux pieds (2 pi) ou trois pouces (3 po). C'est ça, c'est pas défini, ça.

1130 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

1135 Vous, vous voulez savoir ça va être quoi. Quand vous parlez de la chaîne, c'est la bordure qu'on parlait tantôt?

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1140

Moi, l'ingénieur, quand il faisait le plan, il a dit une chaîne. Une chaîne de rue, c'est le petit morceau de ciment.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1145

Une chaîne, un muret.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1150

Il a pas dit muret. Muret, c'est plus haut.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1155

C'est pas grave, mettez le mot que vous voulez mais moi, je vais m'assurer qu'on parle de la même affaire, c'est juste ça.

Alors vous, vous dites, je voudrais savoir que c'est qu'ils vont mettre.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1160

S'ils font trop une affaire haute, tu sais ce que ça fait, les cochonneries collent tout après ça.

1165

Pourquoi c'est faire qu'on l'a rempli, nous autres, ce trou-là, c'était tout simplement par rapport à ça. Ça, c'est en front de chez nous et le terrain était bas, bon, on a rempli ça ici et lui s'est construit partir d'ici à aller là-bas. Ça, ici, c'est tout le temps plein de cochonneries. Dans ce temps-là, ils transportaient des "chips" pas de toile...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1170

Là, monsieur Santerre, monsieur Égide Santerre me montre des photos de quelques années, dans le bon temps du noir et blanc.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1175

57-58.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1180

57-58. Ça va être lorsqu'on va délimiter qu'est-ce qui est faisable.

Là, je retiens de votre interrogation sur la chaîne, dans votre cas - monsieur Santerre, écoutez-moi - la chaîne, quelle hauteur qu'elle est, qu'est-ce que ça va faire.

1185 **PAR M. ÉGIDE SANTERRE:**

Je suis pas trop exigeant là-dessus, mais c'est à savoir...

1190 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Monsieur Santerre, vous voulez savoir c'est quoi?

1195 **PAR M. ÉGIDE SANTERRE:**

Oui, oui, certain; commencez par ça, et après, on verra l'histoire de la hauteur.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1200 OK, ça marche. C'est beau.

Monsieur Michaud.

PAR M. JEAN-MARC MICHAUD:

1205 Moi c'était, tout à l'heure, j'avais plusieurs questions...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1210 Allez-y!

PAR M. JEAN-MARC MICHAUD:

J'avais plusieurs dans la même, dans le fond.

1215 Supposons que mes deux (2) compagnons, de chaque côté, eux autres, en viennent à une entente par la médiation avec le ministère et moi, malheureusement, non, et puis ça va en audience, est-ce que le fait d'aller en audience, ça fait comme supprimer l'entente de ces deux (2) personnes-là avec le ministère.

1220 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Vous faites bien de ramener ça, vous l'aviez dans votre question tantôt, c'était un de vos volets, et c'est un volet que j'ai oublié de vous répondre. Merci de le rappeler, c'est important.

1225 Dans un cas pareil comme celui que vous donnez, on peut pas, on peut certainement pas garantir que le ministère va maintenir les ententes. En fait, ça appartient au ministère de décider ce qu'il fait avec les éléments d'entente.

1230 Si vous, votre intérêt dans une médiation, c'est d'obtenir quelque chose de concret à votre satisfaction et de laisser tomber l'audience, le promoteur, l'intérêt pour lui de pas aller à l'audience, c'est de s'entendre avec vous. S'il s'entend pas avec un des éléments et ça amène le ministre à donner une audience publique, ça appartient au promoteur, dans ce cas-là le ministère des Transports, de décider si l'entente avec un (1) ou deux (2) autres des requérants, s'il la maintient ou pas.

1235 Mais c'est impossible pour un médiateur de vous répondre, et puis la question, on ne la pose pas au ministère promoteur, parce que ça lui appartient à ce moment-là, de savoir qu'est-ce qu'il va faire, comment il va à l'audience, qu'est-ce qui va se passer. C'est impossible. C'est plus une absence de réponse que vous avez, et c'est pas volontaire.

1240 Est-ce qu'il y avait un autre volet que j'ai oublié?

PAR M. JEAN-MARC MICHAUD:

1245 Non, c'était celui-là.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1250 Quand tu dis, le ministre, on va présenter ça au ministre, c'est le ministre qui va avoir à trancher?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1255 Non.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1260 Non? Temps en temps, tu dis au ministre et temps en temps, tu dis au ministère. Veux-tu parler de la même chose ou c'est différent?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1265 Je parlais du ministre quand on parle de ça. Le ministère, j'en ai parlé pour une chose, c'est qu'on peut avoir quelqu'un du ministère pour donner de l'information.

Quand je parle du ministère les autres fois, je parle tout le temps du ministère des Transports, le promoteur; je vais dire le promoteur, le ministère des Transports, le promoteur.

1270 Le ministre, c'est lui qui nous a donné un mandat de faire la médiation, c'est lui qui est le
seul qui peut aussi donner un mandat pour faire une audience publique; c'est au ministre de
l'Environnement qu'on rapporte, moi dans un rapport, je vais revenir dans X semaines auprès du
ministre de l'Environnement, le ministre, pas le ministère de l'Environnement, le ministre de
l'Environnement.

1275 Je vais lui dire, voici ce qu'on a fait avec les requérants, voici le résultat; ils se sont
entendus, ils retirent leurs demandes d'audience publique à condition que soient repris pour la
décision les objets de l'entente. Ou il y en a deux (2) qui se sont entendus et un (1) qui s'est pas
entendu pour telle raison; ce qui est demandé, c'est ça, ça, ça. Ou il y en a deux (2) qui se sont
entendus ou il y en a pas un qui s'entend.

1280 Et le reste, c'est le ministre qui décide, c'est pas nous autres, ce n'est pas moi non plus.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1285 Pour faire cette route-là, pour faire d'autres routes, c'est un homme qui décide si ça se
fait ou si ça se fait pas, par l'intermédiaire des médiateurs?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1290 Non.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1295 Le ministre décide quoi dans ça?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Je le reprends, là. C'est le Conseil des ministres qui décide.

1300 **PAR M. ÉGIDE SANTERRE:**

Ah, le Conseil des ministres! OK!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1305 Mais le rapport du médiateur est pas au Conseil des ministres, il est à celui qui gère une
loi, la Loi de la qualité de l'environnement, c'est le ministre de l'Environnement. C'est tu plus
clair?

1310 **PAR M. ÉGIDE SANTERRE:**

Là, je comprends. C'est à l'intérieur du ministère,

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1315 C'est ça l'important. Je demande pas mieux, des fois c'est en le disant autrement aussi, ça dépend comment on le comprend.

PAR Mme ADRIENNE RICHARD:

1320 Ce soir, vous rencontrez le ministère?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1325 Des Transports.

PAR Mme ADRIENNE RICHARD:

1330 Est-ce que vous lui exposez ça, ce que vous venez d'écrire ou bien que c'est seulement...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1335 Non, ça, comme je le disais tantôt, c'est ce qu'on appelle les requêtes que vous avez; vous expliquez vos requêtes. On donne les requêtes d'audience publique au ministère et puis on lui explique en même temps ce que vous venez de parler, c'est pour ça que je prends des notes.

1340 On va lui parler des chaînes, des murets, pour qu'il sache, pour une raison bien simple, pour pas qu'il travaille dans le beurre, pour pas qu'il travaille dans le beurre, on veut que ce soit efficace. Pour que ce soit efficace, il faut que le ministère se dise, qu'est-ce qu'ils veulent. Ils peuvent le savoir pour avoir discuter avec vous, bien entendu, mais c'est quoi, il faut qu'ils avancent avec quelque chose de concret.

1345 Et puis normalement, ils arrivent avec quelque chose qui répond à ça, ou qui répond pas, ou qui propose d'autre chose. C'est là-dessus que ça va se passer.

1350 Et à vous, ça va être de dire, oui c'est vrai, ça c'est pas vrai, ça je le prends, ça non, j'aimerais aussi telle affaire. Ça ferme pas, là, ça fermera pas ça, la proposition du ministère ferme pas la médiation, elle l'ouvre, elle la commence.

Mais il faut, plutôt que faire des rencontres, on essaie d'avancer. Et au-delà de lui dire ça ce soir, il va le lire dans cinq-six (5-6) jours aussi. Mais là, on veut mettre sur notre dos, tout de suite un cinq (5) jours de préparation, go, commencez tout de suite à travailler. C'est ça qu'on veut faire. Pour vous, pas pour nous. Pour vous!

1355 Est-ce qu'il y a d'autres questions?

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1360 Je peux tu prendre une autre question? Pour nous répondre sur le côté neige l'hiver, c'est le ministère des Transports, c'est pas toi?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1365 Moi, je répondrai jamais à des questions que vous posez.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

Non, non, mais il faut tu passer par toi pour aller au ministère des Transports.

1370 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Moi, je vous disais que si on veut que ça marche dans la médiation, il va falloir que vous passiez par moi, en ma présence.

1375 **PAR M. ÉGIDE SANTERRE:**

C'est ça. Donc l'histoire de la neige, tu en tiens compte.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1380 Oui.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1385 Parce que c'est le gros problème, ça. Et les puits à l'eau, et les sorties pour sortir sur le chemin.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1390 C'est noté, ça.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1395 C'est les trois (3) grands problèmes, moi, qui me préoccupent. Il y a peut-être d'autres petites choses.

Et lui, d'après ce qu'il a dit, c'est à peu près la même affaire.

1400

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1405 Monsieur Santerre me l'a dit, j'ai compris tantôt comme il faut ce que monsieur Santerre a dit, je vous ai écouté, je vous ai compris comme il faut aussi. Je suis capable de fonctionner comme ça, je vous entends, je vous comprends. Et c'est la même chose avec monsieur Michaud entre les deux (2), je vous entends tout le monde.

Est-ce qu'il y d'autres éléments?

1410 On va prendre une pause quelques minutes, on recommence tout de suite après et je vous demande la question: avez-vous d'autres questions qui peuvent vous apparaître, on va répondre.

1415 Et ultimement, avant que vous partiez, je veux savoir si vous dites oui à la médiation ou non. C'est ça que je veux savoir.

Ça fait qu'une petite pause de quelques minutes!

Une petite question avant?

1420

PAR M. JEAN-MARC MICHAUD:

Bien, il va falloir que je fasse part de ma requête moi aussi.

1425 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Bien oui! J'ai marqué votre nom, en plus!

Mais on va prendre une petite pause mais on va commencer par vous!

1430

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1435

REPRISE DE LA SÉANCE

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1440 On va continuer pour terminer là-dessus en commençant par monsieur Michaud.
Monsieur Michaud, on vous écoute.

PAR M. JEAN-MARC MICHAUD:

1445 Donc moi, ma requête, pour tout expliquer tout le contexte aussi, là, c'est sûr qu'avant
que le ministère des Transports, avant de faire la présentation publique de leur projet, était venu
me rencontrer, le soir avant, pour m'expliquer un petit peu qu'est-ce qui en était.

1450 Quand j'ai vu ça sur les cartes, ça avait l'air pas si pire. Mais le jour où j'ai vu la photo
simulée, là j'ai dit, non, si ça te fait rien, là, j'aime beaucoup moins ça.

1455 Et finalement, c'était l'essentiel de ma demande, il y a tu moyen pour vous autres de
réaliser votre projet, je conviens que c'est important que ça se fasse, c'est même moi qui a
réactivé ce dossier-là, j'aurais peut-être pas dû mais en tout cas, que ça se fasse, mais s'il vous
plaît, faites-le de telle sorte, de telle façon que je ne sois pas touché...

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1460 Pénalisé.

PAR M. JEAN-MARC MICHAUD:

1465 ... touché par la réalisation de ça. Parce que moi, je suis touché indirectement, parce
que les tracés faits ne touchent pas mon terrain, ne touchent pas ma demeure, c'est beaucoup
plus l'environnement autour qui est comme modifié. En fin de compte, ça monte d'un côté, ça
monte de l'autre, ça rapproche d'un côté, il y avait pas de route de l'autre et là il y en a une. Ça
fait comme un genre de cuvette, je suis là.

1470 Moi, dans ce dossier-là, les gens des Transports ont tenu la réunion. Avant le début de
la réunion, ils m'avaient comme proposé une solution à mon problème, c'était pas compliqué, si
tu veux, on peut s'organiser pour passer dans ta propriété et on va t'enlever de là, et ça va finir
là. Et j'ai dit, c'est pas ça que je veux, dans le fond, c'est que tu le fasses mais que j'en aie le
moins d'impact possible.

1475 À partir de là, j'ai eu quand même quelques discussions avec le ministère des
Transports, au téléphone, où je lui ai soumis des alternatives. À mon souvenir, je lui en ai
soumis trois (3) différentes qu'il a analysées.

1480 La première, c'était du côté de la 232 vers Lac-des-Aigles, tu vas partir de plus loin et tu vas monter, tu vas déplacer vers le haut, cette intersection-là, de sorte que si tu es suffisamment haut, elle me touchera plus. Et ça, ils ont analysé et c'était comme impossible à cause des pentes, au niveau de leurs normes, c'était impossible.

1485 Une deuxième solution, c'était un peu la même sorte, sauf qu'ils enlevaient le tracé de la 295 du côté ouest de ma maison et ils faisaient circuler par en avant ceux qui étaient de Squatec vers Cabano, et ils prenaient l'intersection. Et ça, c'était pas possible non plus, parce que la route prioritaire, c'est Cabano-Squatec et non pas Cabano-Rimouski.

1490 Au fil des discussions, comme la maison qui est sur le coin, ils l'enlevaient, bien là j'ai dit, pouvez-vous passer par en bas, et comme vous enlevez la maison sur le coin, prenez-en de l'espace de ce côté-là pour aller faire l'intersection. Ça, ils ont analysé ça et c'était possible, sauf que je me retrouvais à une très grande distance de la route, j'avais même pas de sortie sur la route, j'étais enclavé.

1495 Ça fait que là, ça a arrêté là. On était rendu, c'était la date des demandes d'audience, ça fait que là, les gens du ministère m'ont dit, fais ta demande. Et puis on n'a pas eu de contacts depuis. Et moi, ma demande, c'est ça.

1500 Là, j'ai même une autre solution à leur proposer qui est, j'expliquais à madame Lajoie tout à l'heure, en provenance de Squatec, lorsqu'ils montent la première côte, commencez tout de suite à bifurquer vers l'ouest, nord-ouest dans le fond, et que ça va tasser la route, ça va couper une courbe, même deux (2) courbes pour aller se rejoindre en haut. Et à ce moment-là, ça leur permettrait peut-être de passer à proximité de ma résidence en avant, et d'aller faire leur intersection un petit peu plus loin vers l'ouest, en passant en avant.

1505 Et puis ils peuvent élever en avant de ma maison, j'ai une certaine marge où ils peuvent élever la route.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1510 Vous, c'est toujours la question des inconvénients reliés - être dans un cul-de-sac, c'est ce que vous avez dit tantôt, une cuvette.

PAR M. JEAN-MARC MICHAUD:

1515 Un cul-de-sac, je leur ai dit, il y vingt (20) ans, quand je me suis bâti, si j'avais voulu demeurer dans un cul-de-sac, je l'aurais fait tout de suite. Ça change radicalement les choses.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1520 Parce que j'essaie de reprendre certains de vos éléments, vous avez mentionné:

"L'infrastructure déviara l'écoulement des eaux vers la propriété."

1525 Dans les impacts, le bruit, l'eau.

PAR M. JEAN-MARC MICHAUD:

Et un qu'on peut pas évaluer, c'est la neige l'hiver; ça, c'est difficile à évaluer.

1530

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

À cause du déneigement, la nouvelle configuration.

1535 **PAR M. JEAN-MARC MICHAUD:**

À cause de la configuration que ça va donner. Si ça se met à tourbillonner, là...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1540

Vous voulez dire au-delà du déneigement, comment ça va se placer.

PAR M. JEAN-MARC MICHAUD:

1545 L'accumulation par le vent.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Le comportement du vent, comment ça va se passer.

1550

PAR M. JEAN-MARC MICHAUD:

On le sait pas tant que ce sera pas vécu; tu peux pas le savoir.

1555 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

De toute façon, ce que vous me dites là, pour le ministère, c'est à la fois vos requêtes elles-mêmes et ces éléments-là qui sont comme des ajustements, en le disant autrement à l'occasion. C'est l'ensemble de ça.

1560

PAR M. JEAN-MARC MICHAUD:

Ils me semblaient ouverts, de bonne foi, à trouver une solution.

1565

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Bien écoutez, est-ce qu'il y a d'autres questions?

1570

PAR M. JEAN-MARC MICHAUD:

Il y a un autre élément qui complique mon dossier, parce que je suis en zone verte. Advenant le cas qu'ils me déplaceraient, bien là, je suis mal pris, je peux pas me relocaliser dans les espaces à proximité, je suis pas propriétaire occupant. On a juste un terrain avec l'habitation. Et les règles de la CPTAQ font que tu disparaîs, point.

1575

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

C'est un point important.

1580

Est-ce qu'il y a d'autres éléments que vous voulez ajouter à ce qui a été dit? Ce qui a été dit a été bien compris, est-ce qu'il y a d'autres morceaux que vous voulez rajouter? Ça vous va?

Vous comprenez que c'est le début d'une démarche, toujours la démarche de chercher s'il y a des solutions possibles. L'esprit de la Commission, elle est en recherche de faciliter la recherche d'une solution possible ou de solutions, au pluriel, possibles aussi, pour tout le monde.

1585

PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:

Moi, c'est la même chose, je peux pas reculer, je suis accoté sur mon terrain. Il faudrait que j'embarquerais sur une zone verte, c'est pour ça que je peux pas.

1590

Si j'avais du terrain assez, je dirais, je recule, ça règle le problème; mais je peux pas reculer.

1595

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Je passe à la dernière étape.

1600

Est-ce que pour vous, êtes-vous parfaitement à l'aise pour prendre une décision de consentir à la médiation et de rendre publiques vos requêtes, les requêtes d'audience publique, c'est-à-dire les lettres que vous avez envoyées au ministre de l'Environnement pour demander l'audience publique.

1605

PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:

Pour moi, c'est oui.

1610

PAR LE COMMAISSAIRE-MÉDIATEUR:

Je comprends de monsieur Jean-Marie Santerre, c'est oui?

1615 **PAR M. JEAN-MARIE SANTERRE:**

Oui.

PAR LE COMMAISSAIRE-MÉDIATEUR:

1620

Monsieur Michaud?

PAR M. JEAN-MARC MICHAUD:

1625

Aucun problème.

PAR LE COMMAISSAIRE-MÉDIATEUR:

1630

Monsieur Égide Santerre?

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1635

Après ce qu'elle m'a dit, qu'il y aurait une autre médiation, s'il y avait d'autres questions qui venaient, on serait capable de les amener, ça coupe pas rien à notre discussion, moi je suis d'accord sur ce qu'on a fait aujourd'hui.

PAR LE COMMAISSAIRE-MÉDIATEUR:

1640

Oui mais regardez, on va être plus clair que ça.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

Et puis la médiation...

1645

PAR LE COMMAISSAIRE-MÉDIATEUR:

Monsieur Santerre, écoutez-moi, je vais vous demander de répondre à ça!

1650

Il y aura pas d'autre médiation, je veux que les choses soient claires, il y a une médiation et c'est celle qu'on entreprend. Il y a différentes rencontres qui vont avoir lieu dans la cadre de cette médiation-là, c'est une médiation au singulier, et à tout moment, si ça fait pas votre affaire, vous pouvez vous retirer de la médiation également.

1655 On fait pas ça pour tordre les bras de personne, on est un organisme qui essaie de faciliter les choses pour tout le monde, pour vous et pour le ministère promoteur, le ministère des Transports dans ce cas-là.

Êtes-vous à l'aise pour consentir à embarquer, comme les deux (2) autres personnes?

1660 **PAR M. ÉGIDE SANTERRE:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1665 Il faut que vous soyez parfaitement à l'aise.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1670 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

C'est beau.

1675 Ça fait que les consentements sont enregistrés. Je vais vous demander de voir madame Boutin une dernière fois, on vous fait signer ce consentement-là par écrit aussi, parce que ça nous permet de mettre ça dans les dossiers, c'est rien de plus que qu'est-ce qu'on s'est dit, je veux que ce soit clair.

1680 Et si c'est pas clair, demandez-le, ça va me faire plaisir de vous répondre.

PAR M. ÉGIDE SANTERRE:

1685 Es-tu au courant de ça, quand ils étaient venus nous voir, il y a je sais pas comment d'années, ils nous avaient demandé si on était pour ça, qu'ils fassent la route, et à peu près tout le monde avait dit oui.

1690 Êtes-vous au courant de ça? Ça a tombé dans les oubliettes? Il y a des gars du ministère...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1695 Bien, dans le dossier, il y a toutes sortes d'informations sur l'historique.

Mais regardez, moi je suis pragmatique, ce que je regarde, je regarderai pas les solutions du ministère pour les dix-quinze-vingt (10-15-20) ou quarante (40) dernières années, je regarde qu'est-ce qu'ils ont à vous dire la semaine prochaine ou dans deux (2) semaines, point.

1700 Et la deuxième question, ça fait tu votre affaire, il en manque tu, il y en a tu trop; quand il y en a trop, c'est assez rare que le monde se plaint. Il en manque tu, c'est quoi qui manque, qu'est-ce qu'on peut aller chercher de plus, "that's it"! Ça, ça fait votre affaire, si ça fait l'affaire du ministère parce qu'ils l'ont proposé, je pense que les faces se plaisent et il y a possibilité qu'il y ait une entente, tout simplement.

1705 Et c'est la même chose avec vous, c'est la même chose avec vos deux (2) autres concitoyens également.

1710 Écoutez, il me reste plus qu'à vous remercier d'être venus nous rencontrer. Pour le reste, on va s'arranger pour que ça procède le plus efficacement possible. J'insiste là-dessus, parce que c'est important aussi, il faut également que vous nous fassiez confiance sur quels sont les moyens les plus efficaces de faire avancer votre dossier.

1715 C'est pas le dossier de la Commission; la Commission, là, on est payé à faire autre chose après-midi si on fait pas ça. On est neutre et on va agir dans votre intérêt et dans l'intérêt du ministère des Transports, pour qu'il y ait une solution, point.

1720 S'il y en a pas, on fera d'autre chose, tout simplement. Mais on va travailler pour mettre en place tout ce qu'il est possible pour que vous trouviez une solution avec le ministère des Transports, ensemble. C'est ça qu'est l'objectif qu'on se donne tout le monde ensemble, nous, moi comme médiateur, vous comme participants à la médiation, tout simplement.

1725 Et puis s'il y a quelque chose d'autre, hésitez surtout pas à contacter la Commission, madame Boutin va se faire un plaisir de référer vos questions, s'il y a d'autres interrogations.

Sur ce, je vous remercie beaucoup et on vous donne des nouvelles rapidement sur la suite.

1730

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

1735

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.